

Les taux proposés par le Gouvernement dans le cas des personnes à faibles revenus pourraient être appliqués tels quels et le total des revenus disponibles pour l'effort de guerre resterait le même; mais le fardeau imposé aux petits salariés serait moins lourd, étant donné que leurs versements leur seraient remboursés après la guerre.

En faisant cette proposition, je crois me faire l'interprète de la grande majorité des Canadiens. Le recensement de 1941 a révélé que 62 p. 100 de tous,—et j'insiste sur le mot "tous",—les salariés gagnaient moins de \$950 par année. S'il est nécessaire d'assujettir ces gens à l'impôt, qu'une partie ou l'ensemble des sommes qu'ils versent à ce chapitre leur soit rendue après la guerre. Telle est la meilleure ligne de conduite que nous pouvons suivre, si nous décidons de ne pas relever sensiblement le chiffre de l'exemption, qui est actuellement de \$660 pour un célibataire et de \$1,200 pour une personne mariée. Cette proposition me semble juste et pratique. Il est éminemment à souhaiter que ceux qui en auront le plus besoin touchent des épargnes remboursables dans la période d'après-guerre. Le ministre a dit lui-même qu'une réserve d'épargnes rendrait de précieux services à l'individu et au pays après la guerre.

Le remboursement de ces épargnes augmenterait le pouvoir d'achat et aiderait à maintenir le niveau de l'emploi. Le danger de l'inflation pendant la guerre serait diminué et de plus, ce qui est très important, le danger de la déflation après la guerre disparaîtrait. Quant à la production de guerre, ma proposition aurait pour effet de la stimuler bien plus que celle du Gouvernement, car les petits salariés voudraient accroître leur rendement à la pensée que tout prélevé leur serait remboursé après la guerre.

Quant aux rouages administratifs nécessités par cette épargne remboursable, on les a établis et on ne devrait pas les démonter.

A l'appui de cette proposition, on me permettra de citer une enquête effectuée par le Comité de publicité des éditeurs canadiens sur la finance de guerre. On a demandé à une foule de gens représentant toutes les classes de la population: "Pendant combien de temps pourriez-vous subvenir à vos besoins si vous perdiez votre emploi?" Les réponses révèlent que plus de 15 p. 100 ne pouvaient durer même un mois, et à ce nombre il faut ajouter plusieurs de ceux qui n'ont exprimé aucune opinion; que 13 p. 100 ne pouvaient durer plus de deux mois. Donc, s'il faut absolument obtenir de l'argent des groupes à faible revenu, que ce soit sous forme d'épargnes remboursables avec intérêts après la guerre. Mon autre proposition, la plus équitable de toutes, demande d'élever les exemptions dont jouissent les petits reve-

[M. Coldwell.]

nus, de façon à soustraire totalement soit à l'épargne obligatoire soit à l'impôt, comme on l'a déjà préconisé aujourd'hui, les revenus des célibataires jusqu'à, mettons, \$1,000 ou moins et ceux des personnes mariées jusqu'à \$1,500 ou \$1,600 par année. Des épargnes remboursables sur les salaires plus élevés et des impôts plus forts sur les revenus supérieurs pourraient fournir les recettes nécessaires. Il serait même, comme je l'ai déjà proposé, de fixer un plafond aux revenus élevés.

Il semble étrange, lorsque la Grande-Bretagne continue le régime des épargnes obligatoires tant parce que la mesure est équitable en temps de guerre que parce qu'elles étayeront le programme de reconstruction d'après-guerre, que notre Gouvernement ne trouve pas d'autre mode d'amortir le fardeau des impôts que l'abandon du régime des épargnes obligatoires remboursables après la guerre. J'estime qu'on pourrait y arriver par d'autres moyens équitables.

Les propositions relatives aux impôts que je viens d'exposer visent directement à mieux distribuer, en partant du principe démocratique, le revenu parmi toute la population. C'est dans cette distribution, monsieur l'Orateur, que se trouvent la justice sociale, la sécurité individuelle, une conception d'unité nationale qui dépasse tout ce qu'on peut rêver.

Dans son exposé, le ministre a beaucoup insisté sur la vaste répartition de notre dette publique, et j'avoue que la guerre a fait réaliser des merveilles dans ce sens. On a beaucoup réussi encore à soulager la nation de ses obligations étrangères; j'en conclus que le pays, pour peu qu'il s'en donne la peine, peut se suffire à lui-même dans le domaine économique. Il reste, toutefois, beaucoup à accomplir pour en arriver à une distribution plus équitable du revenu.

Durant l'année financière 1943-1944, les souscripteurs spéciaux et les corporations ont acheté environ 58 p. 100 des obligations de la victoire. Le Gouvernement, aux emprunts obtenus par la vente des obligations de la victoire, a ajouté les emprunts aux banques privées au montant global de 170 millions de dollars, et a eu recours à des émissions de billets du trésor. Ainsi, une proportion déjà considérable de la dette publique est aux mains d'un petit nombre. Ce qui est pis encore, c'est qu'après la cessation des hostilités cette concentration s'accroîtra à mesure que les petits porteurs d'obligations les négocieront aux banques et autres institutions financières. Me sera-t-il permis de faire observer ici que c'est à cette conjoncture que les impôts remboursables pourront nous assister après la guerre. Dans son exposé le ministre dit qu'un nombre considérable d'obligations seront converties en espèces par les détenteurs immédiatement après la